

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le jeudi 27 août 2020 à 17 h 30, par Visioconférence, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2020-0134 **Adoption de l'ordre du jour**

Conformément aux arrêtés 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la séance se tient par visioconférence et sans la présence du public.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, après avoir retiré les points :

- 6.2.1 Modification de la catégorie de reconnaissance de 27 organismes reconnus à la suite de leur révision suivant les critères énoncés de la Politique municipale de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif;
- 9.2 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-1, R.C.A.5V.Q. 265 (Règlement omnibus, quartier 5-1, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).*

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA5-2020-0135 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2020

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2020, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0136 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2020

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2020, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0137 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2020

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2020, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0138 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juillet 2020

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juillet 2020, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au Conseil

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

Liste des virements budgétaires pour le mois de juin 2020

Rapport de l'exercice de délégations de pouvoirs en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs*, R.C.A.5V.Q. 2

Rapport sur le dépôt des requêtes référendaires pour le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54095Mb*, R.C.A.5V.Q. 267 (1145, boulevard des Chutes, quartier 5-4, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)

Matières nécessitant une consultation publique

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions, reçus par courriel, d'une durée maximale de vingt (20) minutes est ouverte.

Propositions

Gestion du territoire

CA5-2020-0139 **Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Vieux-Moulin*, R.C.A.5V.Q. 269 (Normes d'implantation et de gabarit des bâtiments, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard) et remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite et autorisation de la procédure référendaire dans la situation de pandémie de la COVID-19 - **GT2020-258****

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

1° d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Vieux-Moulin*, R.C.A.5V.Q. 269 (Normes d'implantation, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-

Giffard);

2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public et d'autoriser, le cas échéant, la poursuite de la procédure référendaire en apportant les adaptations autorisées par l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0140 **Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-4, R.C.A.5V.Q. 270 (Normes d'implantation et de gabarit des bâtiments, quartier 5-4, district de Robert-Giffard), et remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite et autorisation de la procédure référendaire dans la situation de pandémie de la COVID-19 - GT2020-244***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

1° d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-4, R.C.A.5V.Q. 270 (Normes d'implantation et de gabarit des bâtiments, quartier 5-4, district de Robert-Giffard)*;

2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public et d'autoriser, le cas échéant, la poursuite de la procédure référendaire en apportant les adaptations autorisées par l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0141 **Remplacement de la période d'intervention des personnes intéressées dans une séance d'un conseil d'arrondissement par une consultation écrite aux fins de la continuité du traitement de demandes de dérogations mineures dans la situation de pandémie de la COVID-19 - GT2020-334**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu à la suite de l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle d'intervention des personnes intéressées dans une séance d'un conseil d'arrondissement par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public pour le traitement des demandes suivantes :

– Demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme une deuxième enseigne en cour avant sur un lot d'angle, alors que l'article 796 autorise un maximum de deux structures d'enseigne au sol par lot situées dans des cours avant opposées pour la propriété sise au 2601, chemin de la Canardière;

– Demande de dérogation mineure visant à rendre réputés conformes pour la construction d'un bâtiment principal :

- l'empiètement d'un escalier en cour avant qui mène au deuxième étage, alors que l'empiètement d'un escalier en cour avant est autorisé lorsqu'il donne accès au sous-sol ou à une porte située à, au plus, 2 mètres au-dessus du niveau du sol;

- une marge avant du côté de l'avenue du Fleuve de 3,3 mètres, alors que la grille de spécifications de la zone 54162Hb prescrit une marge avant de 5 mètres;

- une marge arrière de 3,7 mètres alors que la grille de spécifications de la zone 54162Hb prescrit une marge arrière de 7,5 mètres;

pour la propriété sise au 24, rue Sainte-Cécile.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Loisirs, sports et vie communautaire

CA5-2020-0142 Autorisation de l'ajustement au montant prévu de la compensation financière du Programme Vacances-Été 2020 et d'un deuxième versement à l'organisme Le Pivot pour un montant de 264 265,26 \$ - LS2020-188

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser l'ajustement au montant prévu de la compensation financière du Programme Vacances-Été 2020 et d'effectuer un deuxième versement à l'organisme Le Pivot pour un montant de 264 265,26 \$.

Adoptée à l'unanimité

Circulation et stationnement

Autre

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

AM5-2020-0143 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la délivrance d'un permis de construction pour l'agrandissement d'un Centre de la petite enfance sur le lot numéro 3 699 631 du cadastre de Québec, R.C.A.5V.Q. 275 (Quartier des Chutes-Montmorency, district électoral de la Chute-Montmorency–Seigneurial) et dépôt du projet de règlement - GT2020-331*

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement qui autorise, malgré toute disposition contraire au *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, la délivrance d'un permis de construction pour l'agrandissement d'un centre de la petite enfance implanté sur le lot numéro 3 699 631 du cadastre du Québec et qui a pour adresse le 1, rue de la Farandole, conformément à l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*. Le lot numéro 3 699 631 du cadastre du Québec est situé à l'intersection des rues d'Artois et de la Farandole et est localisé dans la zone 53030Ha. Le projet du règlement est déposé au conseil.

Adoption des règlements

CA5-2020-0144 *Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier des Chutes-Montmorency, R.C.A.5V.Q. 262 (Règlement omnibus, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - GT2020-123*

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier des Chutes-Montmorency, R.C.A.5V.Q. 262 (Règlement omnibus, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0145 *Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-2, R.C.A.5V.Q. 266 (Règlement omnibus, quartier 5-2, districts de la Chute-Montmorency–Seigneurial et de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - GT2020-239*

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-2, R.C.A.5V.Q. 266 (Règlement omnibus, quartier 5-2, districts de la Chute-Montmorency–Seigneurial et de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)*.

CA5-2020-0146 Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54115Ha, R.C.A.5V.Q. 268 (43 rue Charles-Bernier, quartier 5-4, district de Robert- Giffard) - GT2020-087

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54115Ha*, R.C.A.5V.Q. 268 (43, rue Charles-Bernier, quartier 5-4, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, reçus par courriel, d'une durée maximale de vingt (10) minutes, est ouverte.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 17 h 44 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement